

Le six mil sept cens soixante et dix le cinq novembre
après les fiancailles les bans publiés suivant la forme du
dit conseil de Trente, et les dits voyaux du consentement
des parens et de d^r miroulet de St ferjean en date du
vingt un septembre dernier le mariage d'entre françois
mariage signeron âgé d'environ trente ans, fils de j^r
françois mariage et de Louise Barberot des père et mère
d'une part, et Jeanne françoise bouvier âgée d'environ
vingt sept ans, fille de nicolas bouvier et de claudine
chardy des père et mère d'autre part a été consommé
ment célébré pardevant moy curé d'annigré en
présence de Antoine Barberot, etienne fery, oncle d'aul.

epoux, et beauxfreres de lepouse, jean baptiste melouze
soubzignre et gilbert grandes illiteire. jean melouze

jean baptiste melouze